

INO SHINE 150

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	INO SHINE 150
Autres moyens d'identification	SCELLANT À PEINTURE AVEC POLYMERE
Famille du produit	Protection
Usage recommandé	Used for car, trailer, motorcycle or truck to enhance the paint color and reduce the appearance of scratches and swirls.
Fabriqué pour	Groupe Dissan Inc. 9280, Boul. Du Golf Anjou, Québec, H1J-3A1 (514) 789-6363
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, (613) 996-6666
Numéro de la FDS	55

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Liquides inflammables - catégorie 3; Toxicité aiguë (inhalation) - catégorie 4; Irritation cutanée - catégorie 3; Irritation oculaire - catégorie 2B; Danger par aspiration - catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :

Danger

H226 Liquide et vapeur inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 + H320 Provoque une irritation de la peau et des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique, de ventilation, et d'éclairage antidéflagrant.

P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

P264 Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

Identificateur du produit : INO SHINE 150 - Ver. 1

FDS No. : 55

Date de préparation : le 21 février, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 01 de 06

visage.

Intervention :

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P331 Ne PAS faire vomir.

Stockage :

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination :

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Hydrocarbure isoparaffinique	64742-47-8	15-40	Sans Objet	Sans Objet
Ligroïne	8032-32-4	7-13	Sans Objet	Sans Objet
Alcohols, C9-11, ethoxylated, liquids	68439-46-3	1-5	Sans Objet	Sans Objet
Morpholine	110-91-8	1-5	Sans Objet	Sans Objet
Stoddard solvent	8052-41-3	1-5	Sans Objet	Sans Objet

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Prendre des précautions afin de prévenir un incendie (p. ex. enlever les sources d'inflammation). Prendre des précautions afin d'assurer sa propre sécurité avant de tenter un sauvetage (p. ex. porter l'équipement de protection approprié). Transporter à l'air frais. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Contact avec la peau

Éviter le contact direct. Porter une combinaison de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique résiduel. Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Laver abondamment à l'eau. Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise ou des inquiétudes.

Contact avec les yeux

Éviter le contact direct. Porter des gants de protection contre les agents chimiques si nécessaire. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Il est possible d'utiliser une solution saline neutre dès qu'elle est accessible. NE PAS INTERROMPRE LE RINÇAGE. Au besoin, poursuivre le rinçage pendant le transport vers l'hôpital. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Identificateur du produit : INO SHINE 150 - Ver. 1

FDS No. : 55

Date de préparation : le 21 février, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 02 de 06

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse extinctrice appropriée, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

Dangers spécifiques du produit

Peut s'enflammer s'il est chauffé à de hautes températures. Matière réactive inflammable. Peut s'enflammer suite à une décharge statique.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Combattre l'incendie à partir d'une distance sécuritaire ou d'un endroit protégé. Approcher l'incendie en amont afin d'éviter les vapeurs ou les gaz dangereux. Examiner la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels) pour obtenir des renseignements importants sur la maîtrise des fuites et des déversements. Les pompiers peuvent entrer dans la zone s'ils portent un APRA à pression positive et une tenue de feu complète.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Évacuer les endroits qui se trouvent dans la direction du vent. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité. Augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire. Éliminer toutes les sources d'ignition. Utiliser un équipement mis à la terre et antidéflagrant. Retirer ou isoler les matières incompatibles et tout autre matériel dangereux. Avant d'entrer, surtout dans les espaces clos, vérifier l'atmosphère avec un moniteur approprié. Vérifier si les niveaux d'oxygène sont suffisants.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement. Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau. Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Examiner la Section 7 (Manutention) de la présente fiche de données de sécurité avant de procéder au nettoyage. Colmater ou réduire la fuite s'il est sécuritaire de le faire. Ne pas utiliser d'absorbants. Contenir le déversement au moyen de matières non combustibles comme la vermiculite, la terre ou le sable. NE PAS utiliser des matières combustibles comme la sciure. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination. Endiguer et récupérer l'eau contaminée en vue de l'éliminer de façon appropriée. Entreposer le produit récupéré dans des récipients appropriés ayant les caractéristiques suivantes : couverts, scellés de façon étanche.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas inhaler ce produit. Éviter de respirer ce produit. Éviter le contact cutané répété ou prolongé. Éviter tout contact avec les yeux. Ne pas avaler. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Éviter de produire de la vapeur ou des brouillards. Éviter le rejet dans l'environnement. Signaler immédiatement les fuites, les déversements ou les ruptures de l'équipement de sécurité (p. ex. système de ventilation). Éviter le contact cutané répété ou prolongé avec le produit ou avec de l'équipement et des surfaces contaminés. Garder les récipients bien fermés s'ils sont inutilisés ou vides. Ne jamais réutiliser de récipients vides, même s'ils semblent propres. Utiliser dans une zone à température contrôlée. Voir les conseils sur la température sous la rubrique Conditions à éviter (Section 10 Stabilité et réactivité). Ne pas utiliser à de hautes températures sans évaluation complète de la sécurité. NE PAS fumer sur les lieux de travail. Bien se laver les mains après avoir manipulé ce produit. Retirer immédiatement tout vêtement mouillé ou fortement contaminé.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, à température contrôlée, sec, bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil et loin de la chaleur et des sources d'ignition, local approuvé résistant au feu, isolé des matériaux incompatibles (voir la Section 10 : Stabilité et réactivité).

Identificateur du produit : INO SHINE 150 - Ver. 1

FDS No. : 55

Date de préparation : le 21 février, 2018

Date de la plus récente
version révisée :

Page 03 de 06

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air. Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence Visqueuse havane.

Odeur Éthérée (Ligroïne)

Densité relative (eau = 1) 0.93

Autres informations

État physique Liquide

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation. Peut causer un incendie s'il est chauffé.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Chaleur. Peut prendre feu.

Conditions à éviter

Chaleur. Hautes températures. Exposition prolongée à de hautes températures. Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition. Contact avec des matériaux combustibles.

Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique).

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de soufre corrosifs. oxydes de carbone.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Ligroïne	15.54 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)	5000 mg/kg (rat)	2000 mg/kg (lapin)
Hydrocarbure isoparaffinique	3 mg/L (rat) (4 heures d'exposition) (brouillard)	> 5000 mg/kg (rat)	> 3160 mg/kg (lapin)
Alcohols, C9-11, ethoxylated, liquids		3000 mg/kg (lapin)	2000 mg/kg (rat)

Identificateur du produit : INO SHINE 150 - Ver. 1

FDS No. : 55

Date de préparation : le 21 février, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 04 de 06

Morpholine	8 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)	1420 mg/kg (rat)	500 mg/kg (lapin)
Stoddard solvent	5.5 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)	5000 mg/kg (rat)	3000 mg/kg (lapin)

Inhalation ATEmix = 8.96 mg/L (4-hour exposure) (vapour)

1% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (inhalation)

Oral ATEmix = 9704.67 mg/kg

0% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (oral)

Dermal ATEmix = 4915.53 mg/kg

0% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (dermal)

Corrosion/Irritation cutanée

Peut causer une très légère irritation, selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une irritation oculaire sévère selon les renseignements relatifs à des matières très semblables.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Peut être toxique par inhalation.

Absorption par la peau

Ce produit est absorbé par les voies respiratoires et les voies digestives.

Ingestion

Peut être toxique par ingestion.

Danger par aspiration

Peut causer les lésions pulmonaires en cas d'aspiration, selon les propriétés physiques (p. ex. viscosité cinématique) et la famille chimique (hydrocarbures).

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Aucun renseignement trouvé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Cancérogénicité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Fonction sexuelle et la fertilité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Alcohols, C9-11, ethoxylated, liquids	5-10 mg/L (96 heures)	5-10 mg/L (48 heures)		10-100 mg/L (Desmodesmus subspicatus (algue); 72 heures)

Identificateur du produit : INO SHINE 150 - Ver. 1

FDS No. : 55

Date de préparation : le 21 février, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 05 de 06

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale. Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux. NE PAS vider dans des égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau. Les options de gestion des déchets à privilégier sont les suivantes : traiter les déchets dans une installation d'élimination approuvée. Stocker le produit en vue de son élimination selon les instructions de la rubrique Stockage à la Section 7 de la présente fiche de données de sécurité. Les récipients vides contiennent des résidus du produit. Suivre les avertissements de l'étiquette, même si le récipient semble vide. Ne pas réutiliser les récipients vides.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
TMD au Canada	UN1268	LIQUIDE INFLAMMABLE (DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.)	3	III

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canadian ingredient disclosure list (Level 0.1%):

None of the components is superior to 0.1%

Canadian ingredient disclosure list (Level 1%):

See section 3.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation le 21 février, 2018

Signification des abréviations CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Références <https://echa.europa.eu/fr/>
<http://www.csst.qc.ca/Pages/index.aspx>.
Security data sheets of the suppliers.

Autres informations Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les conditions d'utilisation et de la manipulation du produit sont au-delà du contrôle du vendeur. L'utilisateur est responsable d'évaluer toutes les informations disponibles lors de l'utilisation du produit peu importe son usage et de se conformer à toutes lois et tous règlements fédérales, provinciales et locaux.